

# Agent d'atelier bois- AAB

### Le métier

L'agent d'atelier bois réalise ou participe à la fabrication d'**éléments de menuiserie simples**.

Il connaît les opérations courantes de la **transformation** du bois, **manuelles ou mécanisées**, et opère suivant un processus **unitaire et/ou sériel**.

Il connaît les techniques de base d'**ébénisterie** et de **restauration de mobilier**, et peut les mettre à profit dans le cadre d'activités artisanales et sous la responsabilité d'un spécialiste de ces métiers.

niveau 6  
agent  
ACP AAB

*L'agent d'atelier bois réalise des ouvrages élémentaires ou parties d'ouvrages en bois massif et/ou en matériaux associés. Les structures d'accueil sont prioritairement les ESAT (Établissement de Service et d'Aide par le Travail), ou les Entreprises Adaptées. Toutefois une entreprise artisanale ou industrielle*

### La formation

#### Durée

- ▶ 11 mois dont 13 semaines de stage en entreprise

#### Rythme

- ▶ 31,5 heures hebdomadaires  
Du lundi matin au vendredi midi en présentiel

#### Validation(s)

- ▶ Attestation de Compétences Professionnelles (ACP)  
« Agent d'Atelier Bois, AAB », de niveau 6,  
délivrée par un jury de professionnels extérieurs à l'ERP

### Aptitudes requis

#### Intellectuelles

Capacités d'attention, de concentration, de réceptivité aux informations

#### Sociales

Acceptation du travail en équipe

#### Physiques

Capacité à travailler en station debout prolongée, à porter des charges moyennes, à fléchir le tronc, habileté manuelle

### Secteurs cibles

- ▶ ESAT /Entreprises .Adaptées
- ▶ Entreprises artisanales
- ▶ Menuiseries industrielles
- ▶ Industries de fabrication de mobiliers
- ▶ Collectivités

### Niveau d'entrée

- ▶ Pas de pré-requis : la formation est ouverte à des personnes handicapées présentant d'importantes lacunes scolaires, des difficultés d'apprentissage et d'adaptation au milieu ordinaire de travail.

### Contre-indications médicales

- ▶ Certaines allergies (poussières de bois, solvants, colles)
- ▶ Dorsolombalgies sévères
- ▶ Troubles importants de la motricité (membres inférieurs et/ou supérieurs)
- ▶ Déficience auditive totale
- ▶ Déficiences visuelles importantes après correction
- ▶ Épilepsie non stabilisée

*L'agent d'atelier bois est un exécutant des métiers du bois. Sa connaissance des techniques de base du métier lui permet de s'intégrer dans une équipe de travail d'établissements du milieu protégé (ESAT ou EA) voire du milieu ordinaire. A l'issue de la formation AAB, et sur proposition de l'équipe pédagogique, la CDAPH peut être sollicitée pour l'octroi d'un cycle de formation d'une année supplémentaire, et dans la perspective de la préparation du CAP Menuisier. Voir la fiche MF (Menuisier Fabricant).*



EPNAK - CRP OISSEL Jean l'Herminier

Route des Roches - 76350 - Oissel

<http://www.erp-oissel.epnak.org>

Richard Miralles - Chef de service pédagogie

tél : 02 35 64 70 70

[richard.miralles@erp-oissel.epnak.org](mailto:richard.miralles@erp-oissel.epnak.org)